

*Le Président*

**Monsieur le Préfet  
Laurent TOUVET  
Hôtel de la Préfecture  
7 rue Bruat  
68000 COLMAR**

Saint-Louis le, 03 janvier 2019

Internet : [www.cercleproprietaires.com](http://www.cercleproprietaires.com)

E-Mail : [cercledesproprietaires@wanadoo.fr](mailto:cercledesproprietaires@wanadoo.fr)

Objet : Réunion consultative Gilets Jaunes

Lettre ouverte

Monsieur le Préfet,

Suite aux manifestations des Gilets Jaunes, Monsieur le Président de la République a annoncé des réunions de concertations avec les associations dans toutes les régions.

Une initiative qui a attiré notre attention car nous avons aussi des revendications. (référence rapport du Cercle au Président de la République et au Ministre)

Le Cercle des propriétaires du Pays de Saint-Louis n'a pas souhaité manifester publiquement son mécontentement sur la voie publique avec les Gilets Jaunes, même suite aux importantes taxes et obligations que le gouvernement nous impose sans aucune concertation.

**Nos revendications :**

Instauration du PNO alors que le locataire et le syndic assure l'immeuble par le biais de la RC.

Les multiples taxes sur les revenus fonciers atteignent 17,2 % sans compter la taxe foncière. L'assurance privée pour les loyers impayés est de 3% et elle pénalise en plus les locataires à faible revenu. (pour être éligible à la GLI, il faut avoir un revenu de 3 x le loyer et charges) Cela provoque la vacance locative. Les locataires à faible revenu sont exclus.

L'augmentation de la taxe foncière.

Les expulsions locatives trop longues 2 ans en moyenne contre deux à trois mois chez nos voisins.

**Le surendettement** est une mesure injuste et pénalise simplement une fois de plus le bailleur.

Il faut instaurer d'urgence une aide nationale aux locataires de bonne foi et pénaliser fortement ceux qui provoquent volontairement le surendettement.

La commission de surendettement doit être plus à l'écoute du bailleur et ceci avant de prendre une décision unilatérale.

Inscrite au registre des associations du Tribunal de Mulhouse.

Cercle des Propriétaires et Copropriétaires du Pays de Saint-Louis, Altkirch et Sierentz

**12 rue des Vignes 68730 RANSPACH-le-BAS**

Tél. 03 89 68 41 98 Fax 03 89 68 90 05

L'annulation de la dette, souvent plus de 10'000 €, d'un simple coup de crayon au détriment du bailleur est un acte grave prévu par la loi.

Dans certains cas, cette décision peut entraîner la vente forcée de l'appartement du bailleur ayant seulement un petit revenu. Le bailleur doit continuer à payer au syndic la part charges locataire.

**Réduire le délai de procédure lors d'un impayé.** L'impayé de 2 mois enclenche le commandement à payer, puis après 1 mois la justice devrait être saisie au lieu de 2 mois actuellement. Un impayé moins important est plus facile à régulariser, la procédure actuelle peut durer jusqu'à 2 ans. Le renvoi d'un dossier ne devrait pas dépasser 1 mois.

L'enquête de la CCAPEX qui intervient seulement après plusieurs mois est une erreur, elle devrait intervenir après le 2<sup>ème</sup> mois d'impayés en collaboration avec la CAF et les affaires sociales du Département. Cette aide financière devrait rapidement intervenir pour éviter le dépôt de la procédure d'expulsion.

Dans la presse vous pouvez lire régulièrement les liquidations judiciaires simplifiées.

**La France est trop endettée** (37'000 € par habitant), comment y remédier c'est simple il faut gérer le budget comme une entreprise ou comme le budget familial. La loi autorise de déposer un dossier de surendettement pour le citoyen et l'entreprise, pourquoi le gouvernement ne pourrait-il ne pas faire cette injuste démarche ?

Réduire le nombre de députés et de sénateurs, aussi pour les Européennes.

Dissolution du conseil économique social et environnementale.

Réduire le train de vie du gouvernement. Pourquoi ne pas s'inspirer dans ce cas spécifique de l'Allemagne.

Réduire les inégalités sociales, la France est trop généreuse pour certaines catégories de personnes.

L'association n'a pas les mêmes revendications que le citoyen.

Dans l'attente d'une réponse recevez, Monsieur le Préfet, l'expression de ma très haute considération.

Le Président



Gilbert SPERY

Pièces jointes : Rapport Duflot (entretien à Paris)  
Rapport Mérard (réponse laconique)  
Compte rendu de l'AG 2018  
Mot sur le surendettement